DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 23 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 31 août 1994 mettant fin aux fonctions d'un directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 23 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 31 août 1994, il est mis fin aux fonctions de directeur à la Présidence de la République (Secrétariat général du Gouvernement), exercées par M. Mekki Rimouche.

Décrets présidentiels du 5 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 13 août 1994 portant nomination de chargés de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 5 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 13 août 1994, M. Ali Mabroukine est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 5 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 13 août 1994, M. Abdelfetah Kacem Zeddour Mohamed Ibrahim est nommé chargé de mission à la Présidence de la République.

Décrets présidentiels du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994 mettant fin aux fonctions d'ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République populaire de Pologne à Varsovie, exercées par M. Mouloud Ali Khodja.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au ler août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République fédérale d'Allemagne à Bonn, exercées par M. Noureddine Harbi.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'Etat du Qatar à Doha, exercées par M. Mohamed Taleb.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès des Etats Unis d'Amérique à Washington, exercées par M. Noureddine Yazid Zerhouni.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Canada à Ottawa, exercées par M. Hocine Mesloub.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au ler août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République populaire hongroise à Budapest, exercées par M. Ahmed Bakhti.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au ler août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord à Londres, exercées par M. Ali Lakhdari.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au 1er août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Kenya à Nairobi, exercées par M. Arezki Cherfa.

Par décret présidentiel du 23 Safar 1415 correspondant au ler août 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République algérienne démocratique et populaire auprès de la République du Portugal à Lisbonne, exercées par M. Abdelkrim Ahmed Chitour.